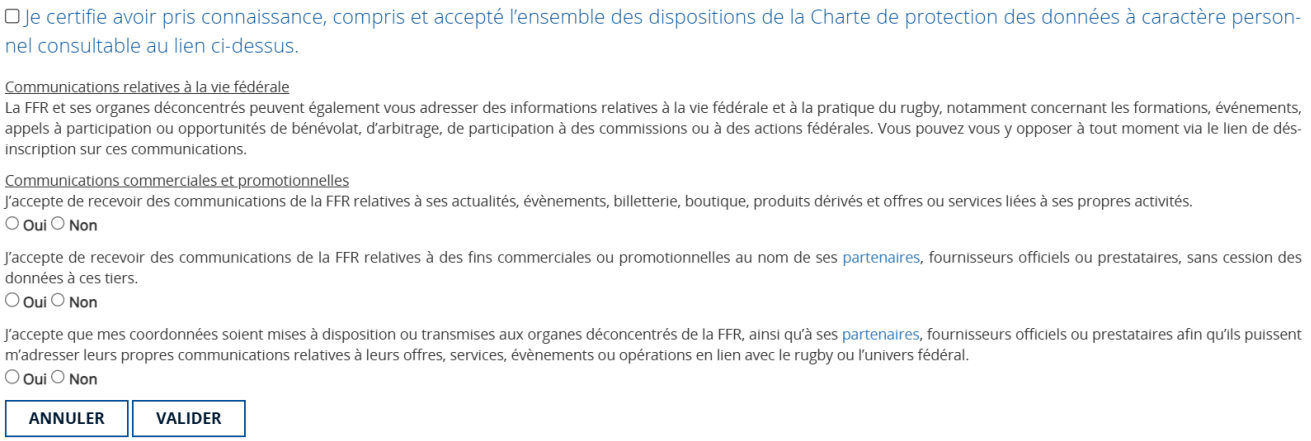
EVOLUTIONS TECHNIQUES OVALE
SAISON 2026/2027

Ce document a pour objet de vous détailler les évolutions techniques du logiciel Ovale pour la nouvelle campagne de délivrance des licences, sachant qu'il ne se substitue en rien aux Règlements Généraux de la F.F.R.

En cas de doute ou d'interrogation, nous vous invitons à contacter votre organisme régional qui, lui-même, pourra prendra attache avec la F.F.R. en cas de besoin.

OPT-IN – TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

A l'étape 3 du formulaire de demande de licence, les questions relatives au traitement des données personnelles ont été mises jour. En effet, le dispositif de recueil des consentements relatif aux communications commerciales et promotionnelles a fait l'objet d'une évolution afin de permettre davantage de granularité dans les choix des licenciés.



☐ Je certifie avoir pris connaissance, compris et accepté l'ensemble des dispositions de la Charte de protection des données à caractère personnel consultable au lien ci-dessus.

Communications relatives à la vie fédérale
La FFR et ses organes déconcentrés peuvent également vous adresser des informations relatives à la vie fédérale et à la pratique du rugby, notamment concernant les formations, événements, appels à participation ou opportunités de bénévolat, d'arbitrage, de participation à des commissions ou à des actions fédérales. Vous pouvez vous y opposer à tout moment via le lien de désinscription sur ces communications.

Communications commerciales et promotionnelles
J'accepte de recevoir des communications de la FFR relatives à ses actualités, évènements, billetterie, boutique, produits dérivés et offres ou services liées à ses propres activités.
○ Oui ○ Non

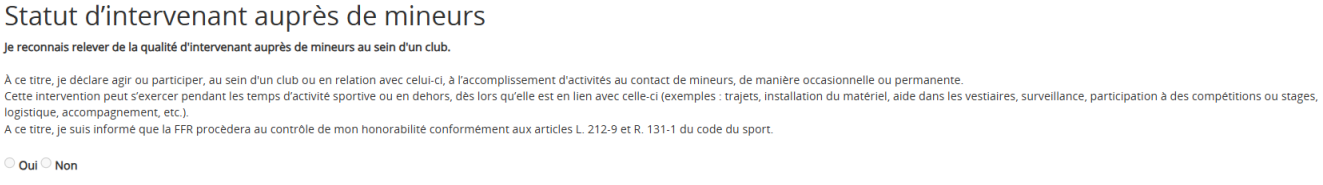
J'accepte de recevoir des communications de la FFR relatives à des fins commerciales ou promotionnelles au nom de ses partenaires, fournisseurs officiels ou prestataires, sans cession des données à ces tiers.
○ Oui ○ Non

J'accepte que mes coordonnées soient mises à disposition ou transmises aux organes déconcentrés de la FFR, ainsi qu'à ses partenaires, fournisseurs officiels ou prestataires afin qu'ils puissent m'adresser leurs propres communications relatives à leurs offres, services, évènements ou opérations en lien avec le rugby ou l'univers fédéral.
○ Oui ○ Non

ANNULER VALIDER

CONTROLE DE L'HONORABILITE

Afin de permettre un contrôle étendu de l'honorabilité, la FFR a intégré dans le formulaire de demande de licence pour les populations concernées, un encart afin que chaque personne puisse déclarer si elle est susceptible, ou non d'intervenir auprès d'un public mineur. Le club devra également renseigner cette information via l'apparition d'une pop-up similaire lors de la transmission de la demande de licence pour validation.



Statut d'intervenant auprès de mineurs

Je reconnais relever de la qualité d'intervenant auprès de mineurs au sein d'un club.

À ce titre, je déclare agir ou participer, au sein d'un club ou en relation avec celui-ci, à l'accomplissement d'activités au contact de mineurs, de manière occasionnelle ou permanente.
Cette intervention peut s'exercer pendant les temps d'activité sportive ou en dehors, dès lors qu'elle est en lien avec celle-ci (exemples : trajets, installation du matériel, aide dans les vestiaires, surveillance, participation à des compétitions ou stages, logistique, accompagnement, etc.).
A ce titre, je suis informé que la FFR procèdera au contrôle de mon honorabilité conformément aux articles L. 212-9 et R. 131-1 du code du sport.

○ Oui ○ Non